

Strasbourg, le 12 janvier 2023

FICHE PRESSE

À Strasbourg, le fret fluvial pour transporter des matériaux différemment

1) Une ambition fluviale forte de la métropole de Strasbourg et de ses partenaires

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont identifié les voies fluviales comme un **véritable levier pour accompagner la transition écologique dans le secteur du transport de marchandises**. Les canaux et le Rhin, et l'Ill, forment un bon maillage du territoire. Ainsi, ce patrimoine fluvial unique est une opportunité pour développer des projets vertueux du point de vue environnemental, économique et social.

La collectivité et ses partenaires, gestionnaires du domaine fluvial : Voies Navigables de France (VNF) et le Port Autonome de Strasbourg (PAS) affichent de fortes ambitions pour mobiliser cette infrastructure encore sous-utilisée.

Le potentiel de report modal de la route vers l'eau est donc conséquent et permet de limiter le recours aux poids-lourds et à leurs externalités négatives (pollution de l'air, pollution sonore, congestion).

À terme un maillage de quais de transbordement doit permettre de multiplier les opportunités de transport fluvial.

2) Un partenariat renouvelé pour développer le fluvial avec Voies Navigables de France

Conclue entre la Ville de Strasbourg et VNF la **charte « vie fluviale » 2017 - 2021** a permis d'engager une dynamique de projets sur le territoire de la collectivité selon un objectif global de développement partagé des voies d'eaux strasbourgeoises. La charte « vie fluviale » a été renouvelée en 2021 pour une période de cinq ans.

Dans ce partenariat, le transport fluvial de marchandises est central d'un point de vue opérationnel. En effet, des projets de transport de marchandises ont déjà été engagés parmi lesquels :

- Un Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du quai des pêcheurs, remporté par l'entreprise Urban Logistic Solutions (ULS) qui exploite cette plateforme pour de la livraison de colis, farines et boissons en combinant deux modes de transport vertueux (voie d'eau et cyclogistique) ;
- Une étude d'opportunités techniques et économiques portée conjointement par l'Eurométropole de Strasbourg et VNF sera lancée en janvier 2023 afin de vérifier les conditions de création d'une plateforme de transbordement sur le Canal de la Marne au Rhin à Vendenheim ;
- Le projet d'aménagement « Citadelle », lauréat du « démonstrateur de la ville durable » de France 2030. Un des axes de cette démarche partenariale est de mobiliser la voie d'eau pour alimenter le chantier en matériaux. La collectivité participe et finance cette démarche d'avenir avec ses partenaires.

3) Le fluvial, un mode de transport de marchandises moins polluant et plus responsable

La démarche de report fluvial s'intègre parfaitement aux ambitions de la collectivité. En effet, la voie fluviale participe au report modal et offre des solutions aux acteurs économiques qui doivent composer avec la ZFE-m. La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et VNF se mobilisent ainsi pour développer des alternatives au transport routier de marchandises.

Cette ambition s'intègre également dans le **Schéma des achats socialement et écologiquement responsables de l'eurométropole de Strasbourg** (SPASER) adopté en juin 2021. En effet, la mise en œuvre de la transition écologique sociale et démocratique portée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg implique de mobiliser l'ensemble des leviers de l'action publique locale du service de la transformation de notre territoire, dont la commande publique responsable. Ainsi dans les marchés publics, les offres mobilisant du transport le moins polluant possible, et utilisant des modes alternatifs aux camions sont valorisés.

4) Le projet Archipel 2 et la livraison des tuyaux d'assainissement par voies d'eau

La proximité du canal de la Marne au Rhin, une infrastructure existante mais sous-exploitée, a mis en évidence la possibilité d'utiliser le report vers le fluvial pour le transport de marchandises du chantier Archipel 2. Une expérimentation est ainsi réalisée en ce début d'année 2023 de livraisons par voies fluviales pour des premiers travaux d'aménagement avec le chantier de dévoiement d'un ovoïde (émissaire d'assainissement structurant du territoire).

Cette innovation organisationnelle, sans surcoût par rapport à une livraison par camions, permettra de livrer des sections de conduite d'assainissement Ø2000mm et des regards de visite de 30 tonnes fabriqués sur mesure en provenance d'une usine allemande implantée en bordure du Rhin aval le 11 et 12 janvier 2023.

Lauréate du marché lancé par la collectivité, l'entreprise Jean Lefebvre Alsace est en charge du déchargement et de la pose des matériaux. Son fournisseur, BTP Distribution, en collaboration avec la Société Leonhardt ont en charge l'organisation du transport fluvial, s'appuyant pour cela sur l'artisan batelier Guy Peningue.

Lors de cette opération, environ 282 tonnes de marchandises seront transportées depuis le site Leonhardt de Brumath. **Ce report modal vers le fluvial permettra d'éviter 12 camions, soit environ 600 kg équivalent CO2 économisés** (estimation EVE) et des nuisances acoustiques.

De nouvelles opérations de livraisons par voies fluviales sont envisagées sur ce site d'Archipel 2, idéalement situé pour les réaliser. En effet, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et VNF font tout leur possible pour mobiliser les partenaires immobiliers dont les projets de construction vont prochainement être engagés sur le site et qui auront tout intérêt à profiter de cette plateforme.

Participer à cette initiative, c'est limiter le nombre de camions en circulation sur le territoire et démontrer leur adhésion aux principes ambitieux de diminution de la pollution de l'air visés par les deux collectivités.

Pour les intéresser plus encore en leur ouvrant des perspectives en matière de fourniture de béton notamment, la Ville de Strasbourg et VNF ont en septembre 2022 lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour mettre à disposition temporairement du foncier pour permettre à une entreprise d'installer temporairement (deux ans maximum) une centrale à béton automatisée, dont les matériaux seront acheminés par la voie fluviale.

Par ailleurs, dans les prochains marchés de travaux d'aménagement des espaces publics d'Archipel 2, **l'affrètement par voie fluviale sera inscrit comme solution de base.**

À côté de cette opération, la collectivité et VNF étudient la mise en place d'un quai de transbordement permettant d'acheminer d'autres matériaux de construction pour les besoins des chantiers.

La réussite de ce report du transport de marchandises par voies fluviales permet également **d'envisager sa mise en œuvre pour d'autres opérations phares d'aménagement du territoire** proche des infrastructures fluviales comme les quartiers Citadelle et Starlette de la ZAC des Deux-Rives.

5) Témoignage de l'entreprise Jean Lefebvre Alsace en charge du déchargement et de la pose des matériaux

« Archipel 2 - Dévoisement de l'Ovoïde

L'appel d'offre relatif au dévoisement de l'Ovoïde, ouvrage majeur de l'agglomération, présentait de nombreux enjeux en termes de sécurité et d'engagements environnementaux. De plus, le pompage des effluents dans la canalisation ovoïde ainsi que le rabattement de la nappe nécessitent un savoir-faire que peu d'entreprises maîtrisent.

Les engagements de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole, n'ont pas été accueillis comme une contrainte mais au contraire, comme un défi par les équipes EJL Alsace en charge du projet. Une équipe renforcée a été mise en place avec le responsable du bureau d'étude (Sylvain OESCH), 2 ingénieurs d'études (Pascal ROTH et Louis RONTE), ainsi qu'une assistante.

Face à l'urgence environnementale et climatique, chaque projet ouvre la voie à de nouvelles façon d'aborder nos métiers. Nous faisons notre maximum pour réduire nos impacts, transformer nos métiers et créer des solutions innovantes.

La réponse d'EJL Alsace s'est distinguée grâce à des actions visant à diminuer au maximum l'empreinte carbone du chantier :

- utilisation de véhicules électriques pour les déplacements du personnel,
- diminution drastique du transport routier en privilégiant la voie navigable,
- réutilisation de 100% des matériaux de déblais sur site pour réaliser un bassin de stockage.

Sur ce projet en particulier, la livraison des tuyaux par voie navigable est une réelle avancée, raison pour laquelle nous avons tenu à marquer notre engagement en offrant cette prestation à la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg qui l'avait proposée en variante.

EJL ALSACE a le souhait de poursuivre dans cette démarche et de développer notre métier des Travaux. »